Rapport sous embargo jusqu'à l'issue du Conseil communal du 27 mars 2025.

Séance du Conseil communal de Château-d'Oex du 27 mars 2025

Rapport de la commission chargée d'étudier le préavis numéro 06/2025 :
Demande de crédit pour l'installation d'une cellule frigorifique dans le restaurant de la piscine / Réfection de l'isolation des sanitaires du camping avec la création d'un avant-toit couvert en panneaux photovoltaïques / Réfection de chemin central dans le camping

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le lundi 10 mars 2025 à 20h00 au camping du Berceau. Elle était composée de Madame Valérie Rossier, première membre (en remplacement de Madame Francine Morier), de Messieurs Alain Balimann et Carlos Ribeiro Almeida, ainsi que de la soussignée, Monsieur Olivier Henchoz étant absent et non excusé.

La Municipalité était représentée par Monsieur Eric Grandjean, Syndic. Monsieur Xavier Feal, adjoint au service des travaux, constructions et urbanisme était également présent.

Madame Rossier ouvre la séance et, après les salutations d'usage, donne la parole à Monsieur Eric Grandjean pour une brève introduction sur le contenu en 3 parties de ce préavis. Nous procédons ensuite à une visite des lieux avec des explications apportées par Monsieur Xavier Feal.

1) Réfection de l'allée centrale à l'intérieur du camping
Cette allée d'une longueur de 70 mètres est à refaire. Divers affaissements sont à combler avec du goudron. Une fois les travaux terminés, les gendarmes couchés en plastic (amovibles pour l'entretien hivernal) seront posés. Ceux-ci passeront toutefois par le budget de fonctionnement et ne font pas l'objet de ce préavis.

2) Réfection de l'isolation des façades Sud et Ouest, et construction d'un avant-toit intégrant des panneaux photovoltaïques
Lors des travaux réalisés en 2011, les finitions sur les parois ont malheureusement été mal faites et on constate une remontée de l'humidité et des déformations dans le crépi. L'entreprise qui avait effectué les travaux n'existe plus. Il s'agit aujourd'hui d'enlever les crépis et d'analyser l'état de l'isolation. Si celle-ci devait être récupérable, elle ne sera pas touchée. Le préavis comprend toutefois une rénovation complète de l'isolation périphérique. Il comprend également la rectification de la partie sommitale et prévoit une creuse pour une isolation en sous-oeuvre. L'avant-toit existant sur la partie ouest sera prolongé par une structure bois, sans poteaux, d'une largeur de 1.60 mètres (soit un peu plus court que l'avant-toit existant), à l'ouest et au sud. Les panneaux solaires seront intégrés directement sur les lambris. A noter que cette structure bois avec ses panneaux intégrés est démontable. A l'étage, la baie vitrée de la terrasse du restaurant sera déposée pour la réalisation des travaux d'étanchéité. Les dalles en granit seront remplacées par une finition en cuivre avant la remise en place de la baie vitrée.

3) Cellule frigorifique/congélateur
A l'arrière du kiosque, une cellule frigorifique et une partie congélateur seront mises en place. Ceci nécessitera le déplacement d'un tableau électrique existant. Ces cellules, dans lesquelles on peut entrer, sont préfabriquées et peuvent être démontées. Leur volume a été calculé en fonction des besoins réels, avec une petite marge supplémentaire. Le dispositif répond aux normes d'hygiène en vigueur.

Planning des travaux
La réfection de la route sera exécutée après Pâques. La cellule frigorifique sera posée durant le mois de juin, tandis que les travaux d'isolation se dérouleront dès la fermeture de la piscine en septembre.

Tous les travaux sont réalisés par des entreprises locales.

A terme, le bâtiment qui date des années 1970-1980 devra être rafraîchi, en particulier le restaurant, la partie buanderie et les anciens sanitaires, et la toiture devra être refaite.

A la question de savoir s'il y aurait une possibilité de récupérer la chaleur des futurs refroidisseurs, il nous est répondu que cela est tout à fait faisable, en impliquant toutefois l'installation de deux échangeurs supplémentaires, d'un boiler avec échangeurs et d'un condenseur supplémentaire. Les coûts pour l'installation de récupération de chaleur sont élevés pour un résultat moins productif que les panneaux solaires.

Après avoir remercié Messieurs Grandjean et Feal pour les réponses et explications données, les membres de la commission délibèrent et relèvent les éléments suivants :

a) les travaux figurant dans le préavis sont indispensables et au vu de l'âge et de l'état du bâtiment, on pare au plus pressé. D'autres travaux devront encore être entrepris dans un avenir plus ou moins proche ;

b) l'emplacement prévu pour la cellule frigorifique ne paraît pas idéal pour des déplacements fluides des personnes qui devront aller chercher des aliments en côtoyant la personne en charge du kiosque ;

c) il semble que la petite salle de «repos – jeux – repli en cas de mauvais temps» au sud-ouest pourrait être aménagée plus confortablement et à peu de frais, ce qui semble avoir été le cas à une époque. Pourrait-on envisager une ouverture à l'aide d'un code d'accès uniquement pour les personnes séjournant dans le camping ?

En conclusion, c'est à l'unanimité de ses membres que la commission vous invite, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à adopter le préavis 06/2025 tel que présenté.

Pour la commission ad hoc
Yvonne Wespi, rapporteuse